

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT N°341

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le *Règlement n°341 modifiant le Règlement de zonage n°265, tel qu'amendé, afin de créer la zone résidentielle Rd.5 et la grille de spécifications s'y rattachant, en faveur de la zone résidentielle RbM.12 et d'une partie de la zone Pa.3 ainsi que l'ajout de l'usage terrain de sport au groupe des usages public et institutionnel du Groupe I* a été adopté le 9 septembre 2021 à la réunion ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 66, rue Principale Est, Berthier-sur-Mer. Le règlement sera également disponible sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 3^e jour de mars deux mille vingt-deux.



Marie Eve Lampron, Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Eve Lampron, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre huit heures et neuf heures de l'avant-midi, le 3^e jour de mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce troisième jour de mars deux mille vingt-deux.



Signé :
Marie Eve Lampron, Directrice générale et greffière-trésorière